



Procès-Verbal

Commission des Arbitres

Section Lois du Jeu

PV N° 6

27 Mars 2024

Présent(e)(s)

GICQUEL Richard, GOGUILLON Lionel, LESCOUËZEC Jean-Luc, LESCOUËZEC Michel, SEIGNE Jean-Robert

Examen du dossier

Match n° 26821740 : Le Croisic Batz/Mer Fccs 2 – Herbignac St-Cyr 3 – Seniors Masculins D5 groupe A du 17/03/2024

Considérant que la Section Lois du Jeu a été saisie par la Commission Gestion des Compétitions Seniors Masculins du 20/03/2024 en ce qui concerne le match arrêté à la 10^{ème} minute

Vu les lois du jeu, et au regard des pièces figurant au dossier et notamment le rapport circonstancié de l'arbitre bénévole constatant

- la grave blessure du N° 17 Herbignac St-Cyr 3 nécessitant l'intervention sur le terrain des pompiers
- l'arbitre a alors décidé, en accord avec les capitaines et entraîneurs des 2 équipes, d'arrêter définitivement la rencontre

En conséquence, la Section des Lois du Jeu propose à la Commission Gestion des Compétitions Seniors Masculins de donner match à rejouer.

Elle transmet ce dossier à la Commission Gestion des Compétitions Seniors Masculins pour suite à donner.

Le Responsable de la Section,
Jean-Luc LESCOUËZEC

Le Secrétaire de séance,
Jean-Robert SEIGNE